ARRÊTÉ n° 2026/03/ 0741

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction générale

Objet : Délégation de fonctions à Madame Emmanuelle GAVANON 8ème adjointe déléguée à la démocratie participative, à la vie citoyenne, aux comités de quartier et à la concertation publique

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU la délibération n°2026/03/035 du Conseil Municipal du 22 mars 2026 créant neuf postes d'adjoints au maire,

VU la délibération n°2026/03/036 du Conseil Municipal du 22 mars 2026 proclamant les neuf adjoints au maire

VU le procès verbal de l'élection du même jour,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Emmanuelle GAVANON, 8ème adjointe, est déléguée à la démocratie participative, à la vie citoyenne, aux comités de quartier et à la concertation publique.

Article 2 : Madame Emmanuelle GAVANON, remplacera le maire dans la plénitude de ses fonctions dans les domaines énumérés à l'article précédent ; elle signera tous les documents utiles concernant ces domaines.

Article 3 : La direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 25 MARS 2026

MAIRIE de VAUVERT GARD

Le maire,

Nicolas Meizonnet

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le....*26 MARS 2026
- *sa notification le.....*
- *sa publication le....*26 MARS 2026

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....